



**AVIS DE PROMULGATION
REGLEMENT # 534-2023**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale par intérim de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 13 février 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 534-2023

Règlement 534-2023 décrétant :

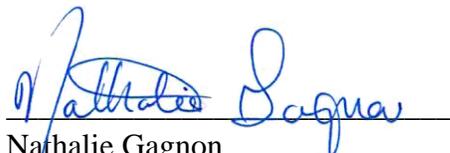
- **Des dépenses en immobilisations pour des travaux de remplacement des luminaires de rues pour des luminaires au DEL, sur l'ensemble du territoire de la municipalité La Guadeloupe**
- **Un emprunt de 122 400\$ pour couvrir le coût des travaux**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 16 janvier 2023
- 2 - Dépôt du projet de règlement : 16 janvier 2023
- 3 - Adoption du règlement : 13 février 2023
- 4 - Approbation par le MAMH : 19 avril 2023
- 5 - Avis de promulgation : 5 mai 2023

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

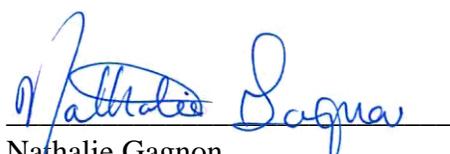
Donné à La Guadeloupe ce 12^e jour de mai 2023


Nathalie Gagnon
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Gagnon, directrice générale par intérim de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 573, 10^e rue Est, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 12 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12^e jour de mai 2023.


Nathalie Gagnon
Directrice générale par intérim